

Conseil de l'École Universitaire de Premier Cycle Paris-Saclay

Séance du jeudi 07 octobre 2021

Décision n°2021-003

Objet : Projet de création de la licence professionnelle nouvelles mobilités électrique

Pièces jointes :

Le Conseil de l'École Universitaire de Premier Cycle Paris-Saclay,

- Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 et suivants, L719-1 et suivants, L 953-2, R 712-1 à R 712-8 et D719-1 à D719-40 ;
- Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation de ses statuts ;
- Vu les statuts de l'Université Paris-Saclay ;
- Vu la délibération au CA du 18 mai portant approbation du règlement intérieur de l'école universitaire de premier cycle Paris-Saclay
- Vu le procès-verbal du Conseil de l'École Universitaire de Premier Cycle Paris-Saclay en date du 03 juin 2021 portant élection de Monsieur Philippe GUEZAIS président du Conseil de l'École Universitaire de Premier Cycle de Paris-Saclay

Considérant ce qui suit :

Il appartient au conseil de l'école universitaire de premier cycle Paris-Saclay de définir son offre de formation dans le respect du cadre stratégique adopté par le conseil d'administration.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Approuve le projet de création de la licence professionnelle nouvelles mobilités électrique.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'école Universitaire de Premier Cycle de Paris-Saclay, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Nombre de membres votants

<i>Votants</i>	25
<i>Refus de participer au vote</i>	0
<i>Pour</i>	22
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	3

Signature du Président

